



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2022
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 9212^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi 7 décembre
2022, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 7 décembre 2022, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 9212^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

La Présidente, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Darko Mocibob, Directeur de la Division du Moyen-Orient qui est rattachée au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Mocibob.

Les membres du Conseil, M. Mocibob et les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

